

Série spéciale sur les mesures budgétaires à prendre face à la COVID-19

Ce document fait partie d'une série de notes rédigées par le département des finances publiques pour aider les pays membres à faire face à l'urgence de la COVID-19. Les avis exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être attribués au Fonds monétaire international, à son conseil d'administration ou à sa direction.

Règles budgétaires, clauses de sauvegarde et chocs de grande ampleur¹

La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie mondiale mettront à l'épreuve les cadres budgétaires fondés sur des règles. Face à la sévérité du choc, il est probable que l'on assistera temporairement à une détérioration massive du déficit budgétaire et de la dette publique. D'ores et déjà, de nombreux pays activent des clauses de sauvegarde afin de s'écarter des règles budgétaires ou de les suspendre. Pour préserver la crédibilité du cadre budgétaire, il importera de s'assurer que les pays utilisent la marge de manœuvre ainsi obtenue de manière temporaire et transparente, notamment en présentant l'ampleur de l'écart par rapport à la règle et le processus de rétablissement de cette dernière.

Pour toute question ou tout commentaire concernant cette note, veuillez vous adresser à cdsupport-macrofisc@imf.org.

I. REGLES ET DISCIPLINE BUDGETAIRES, ET CHOCS

Les règles budgétaires sont des contraintes à long terme imposées à la politique budgétaire qui visent à établir un engagement crédible en faveur de la discipline budgétaire. Elles imposent des limites chiffrées à un agrégat budgétaire (comme le niveau de dette publique, de déficit ou de hausse des dépenses publiques). Elles permettent de restreindre la tendance au déficit (qui peut conduire à des niveaux de dette excessifs) et d'éviter la mise en place de politiques procycliques (qui exacerbent les cycles économiques), contribuant ainsi à promouvoir l'adoption de politiques budgétaires plus prudentes visant la stabilité². Dans le même temps, ces règles budgétaires doivent être suffisamment souples pour faire face aux chocs économiques inattendus ou tout autre choc de grande ampleur (Eyraud et al., 2018). Cette souplesse est particulièrement importante en cas de situation exceptionnelle susceptible d'avoir des conséquences budgétaires et économiques majeures, comme la pandémie actuelle, et de nécessiter l'activation de clauses de sauvegarde afin de s'écarter temporairement de la réglementation.

Toutefois, il convient de recourir aux clauses de sauvegarde selon une procédure définie et transparente afin de préserver la crédibilité du cadre budgétaire. La forte incertitude qui entoure cette crise appelle à faire preuve d'une plus grande souplesse, mais non au prix d'une discrétion excessive, qui pourrait donner

1 Rédigé par William Gbohoui et Paulo Medas.

2 Voir Wyplosz (2013) ; Persson et Tabellini (2000) ; Alesina et Tabellini (1990).

lieu à des abus et faire obstacle au retour aux règles budgétaires à moyen terme. Certains pays ne disposent d'aucune clause de sauvegarde et pourraient avoir à envisager la suspension des règles, voire leur abandon ou leur révision, en dehors de tout cadre bien défini. Cette note vise à expliquer comment tirer parti au mieux de la souplesse du cadre budgétaire en cas de choc majeur et de perspectives incertaines, comme c'est le cas actuellement, et à présenter des solutions permettant de pallier l'absence de clauses de sauvegarde ou, le cas échéant, leur inadéquation.

II. ÉLABORATION ET UTILISATION DES CLAUSES DE SAUVEGARDE

Au cours des dernières années, en particulier depuis la crise financière mondiale, plusieurs pays ont introduit des clauses de sauvegarde dans leurs règles budgétaires. Ce fut le cas de l'Union européenne (UE) en 2011. On peut également citer la Colombie (2011), la Jamaïque (2014) et la Grenade (2015). Selon l'expérience de divers pays, toute clause de sauvegarde bien définie devrait i) indiquer le nombre et la nature des événements justifiant son activation, ii) préciser l'autorité compétente en la matière, iii) présenter le calendrier et la procédure de rétablissement de la règle, iv) désigner un mécanisme de contrôle effectif et v) prévoir une stratégie de communication solide (voir [les données du FMI relatives aux règles budgétaires par pays](#)).

Quand activer les clauses de sauvegarde ? Les événements justifiant l'activation de clauses de sauvegarde devraient échapper à tout contrôle du gouvernement et, si possible, être définis en termes quantitatifs. Il s'agit généralement de ralentissements importants de l'économie, de catastrophes naturelles de grande ampleur et d'états d'urgence³. Pour la crédibilité des règles, il est essentiel que les clauses de sauvegarde soient activées uniquement pour faire face à ce type d'événements et que l'écart par rapport aux règles soit cohérent avec les mesures prises pour lutter contre la crise. Dans la situation actuelle, plusieurs facteurs justifient l'activation des clauses de sauvegarde dans de nombreux pays :

- La crise sanitaire temporaire actuelle pourrait exiger des ressources budgétaires supplémentaires considérables et ainsi conduire à une violation de la règle budgétaire (telle que le dépassement du plafond fixé pour le déficit budgétaire ou la dette).
- Du fait des mesures d'endiguement imposées à l'échelle nationale ou des répercussions des décisions prises par des pays tiers sur la demande extérieure, la baisse de l'activité économique devrait être marquée. Compte tenu des mécanismes connus sous le nom de « stabilisateurs automatiques » (diminution des recettes fiscales et hausse des dépenses cycliques telles que les indemnités du chômage en raison de la baisse de l'activité économique) mais aussi des mesures discrétionnaires nécessaires pour répondre à la crise, il est probable que les conséquences budgétaires seront considérables. D'après les prévisions actuelles, en 2020, le déficit budgétaire devrait se creuser en moyenne de 7,7 % du PIB dans les pays avancés et de 4,3 % dans les pays émergents par rapport à 2019. La dette publique devrait augmenter de plus de 17 % du PIB dans

³ Dans certains pays, lorsque l'événement en question est mesurable, la règle n'autorise l'activation de la clause de sauvegarde qu'à partir d'un seuil minimum (par exemple, les effets estimés sur la croissance ou le solde budgétaire). Le fait de limiter l'écart autorisé par rapport à la règle permet de trouver le juste milieu entre précision et discrétion.

les pays avancés, de 10 % en Chine et de 15 % en Afrique du Sud (Moniteur des finances publiques, avril 2020).

- Les pays exportateurs de produits de base font face à une détérioration soudaine et massive des termes de l'échange. En particulier, la chute des prix du pétrole réduit de manière considérable les recettes budgétaires des pays qui l'exportent. La réponse à ce choc de grande ampleur dépendra de la taille des amortisseurs budgétaires des pays et de leur dépendance budgétaire à l'égard des recettes d'exportation des produits de base. Toutefois, si les règles en vigueur ne permettent pas de faire face au choc de manière appropriée, ils pourraient être obligés d'activer des clauses de sauvegarde⁴. Selon l'édition d'avril 2020 du Moniteur des finances publiques, le déficit des pays exportateurs de pétrole se creuserait de presque 7 % du PIB en 2020, (il atteignait 1 % en 2019).
- La stratégie d'activation des clauses de sauvegarde, notamment l'écart autorisé par rapport à la règle, dépendra des répercussions du choc (comme les dépenses de santé nécessaires et les aides aux ménages et aux entreprises) ainsi que de l'espace budgétaire existant et de l'aide étrangère disponible.

Comment activer les clauses de sauvegarde ? La proposition d'activation des clauses de sauvegarde devrait, de préférence, préciser i) les raisons de l'activation, ii) en quoi celles-ci correspondent aux facteurs prédéfinis dans la législation, iii) la durée de suspension de la règle et iv) les ajustements qui devront être mis en place en vue de son rétablissement. Compte tenu de l'incidence de cette procédure sur le budget, il est primordial que le Parlement donne son approbation et aide à garantir l'utilisation idoine des clauses de sauvegarde.

De nombreux pays mettent déjà à profit la souplesse de leur cadre budgétaire fondé sur des règles, notamment des clauses de sauvegarde, pour s'écarter des règles ou les suspendre. Ils ont recours à différents dispositifs, qui consistent notamment à faire appel à des mécanismes supranationaux, à allouer des fonds supplémentaires, ou à exploiter la souplesse juridique des règles structurelles ou la marge de manœuvre octroyée en situation d'état d'urgence. Par exemple :

- Au Brésil, le gouvernement a demandé au Congrès de déclarer l'état de « catastrophe publique », qui autorise le dépassement du seuil fixé pour le solde primaire et la levée d'autres restrictions au titre de la loi sur la responsabilité budgétaire. Dans sa demande, il a donné une échéance (fin 2020), une justification et une estimation des répercussions économiques. Le Costa Rica a instauré l'état d'urgence nationale par décret et devrait activer la clause de sauvegarde d'urgence afin de permettre un dépassement des dépenses courantes prévues pour 2020. En Colombie, le Comité consultatif sur la règle budgétaire a rappelé que le cadre en vigueur autorisait les dépenses supplémentaires (anticycliques) si celles-ci ne représentaient pas plus de 20 % de l'écart de production prévu.
- Comme proposé par la Commission européenne, l'Union européenne a activé la clause de sauvegarde générale, suspendant ainsi les ajustements auxquels les États membres sont tenus de procéder pour atteindre leurs objectifs budgétaires. Par ailleurs, plus de la moitié des pays

4 Voir la note intitulée [« Mesures budgétaires à prendre face à la forte baisse des prix du pétrole »](#).

européens ont activé leurs clauses de sauvegarde nationales⁵. Dans certains cas, les règles nationales étant alignées sur les règles européennes, cette activation se fait automatiquement. C'est le cas du Portugal, de la France et de l'Italie. D'autres pays ont leurs propres règles et clauses de sauvegarde. Ainsi, en Allemagne, le Parlement a approuvé à une écrasante majorité le déblocage de fonds supplémentaires ainsi qu'un programme budgétaire de grande envergure et suspendu la règle sur le frein à l'endettement.

- D'autres pays envisagent de faire de même. Il est probable que les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) suspendront prochainement le critère de convergence régional fixant le déficit autorisé à 3 %⁶. Dans la plupart des cas, les règles devraient être rétablies dès 2022. Le Ghana devrait suspendre la règle limitant le déficit budgétaire à 5 % du PIB, conformément à la loi sur la responsabilité budgétaire qui autorise la suspension d'une règle en cas d'épidémie posant un risque pour la santé publique ou de choc économique grave non prévu. Le Président du Honduras a soumis une série de mesures budgétaires au Congrès et le gouvernement prévoit d'activer la clause de sauvegarde et de mettre en place une période de transition pour ramener le déficit à 1 % du PIB d'ici deux ans. La Grenade prévoit d'invoquer la clause relative aux « épidémies posant un risque pour la santé publique » afin de s'adapter aux conséquences budgétaires de la crise.

Procédures de rétablissement des règles. Certaines clauses de sauvegarde limitent la durée de suspension des objectifs énoncés dans la règle budgétaire et imposent le rétablissement desdits objectifs une fois cette durée écoulée. Des obligations détaillées peuvent contribuer à renforcer le cadre budgétaire mais il convient de trouver le juste milieu entre la nécessité de garantir un rétablissement opportun de la règle et celle d'éviter toute modification abrupte. Les pays ont adopté des méthodes plus ou moins souples. Par exemple, au Panama, les clauses de sauvegarde imposent le rétablissement de la règle dans les trois ans, sans obligation de compenser les écarts accumulés. Au Honduras, elles imposent une période de transition en vue de rétablir dans les deux ans l'objectif de déficit fixé à 1 % du PIB. Dans certains pays, l'activation des clauses de sauvegarde est soumise à des restrictions. La Constitution allemande dispose que le recours à une clause de sauvegarde en cas de catastrophe naturelle ou d'urgence nationale devrait s'accompagner d'un « plan de remboursement » des fonds supplémentaires empruntés dans « un délai raisonnable ». En Suisse, lors de l'activation de clauses de sauvegarde, les déficits découlant des dépenses extraordinaires sont imputés à un compte d'amortissement qui doit être ramené à zéro au cours des six années suivantes grâce aux excédents structurels. Les clauses de sauvegarde peuvent s'appliquer uniquement à certaines règles budgétaires et certains niveaux des administrations publiques.

5 Selon le Moniteur des finances publiques européen (mars 2020), publié par le Réseau des institutions budgétaires indépendantes, l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la France, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie ont déjà activé leurs clauses de sauvegarde nationales.

6 À l'exception de la Guinée-Bissau, tous les pays membres ont revu ou sont en train de revoir leur objectif de déficit budgétaire à la hausse pour 2020, lequel s'établit au-delà du critère de convergence régional de 3 %. La suspension de la réglementation régionale pourrait être formalisée, sous réserve d'un accord entre les autorités de l'UEMOA.

Les répercussions économiques d'un événement exceptionnel, tel que la pandémie actuelle, créent une grande incertitude et peuvent nécessiter des écarts plus importants ou des phases de transition plus longues que prévu. Les projections budgétaires et économiques de la plupart des pays se fondent sur une normalisation de la situation au cours de la seconde moitié de 2020. Pour l'heure, les pays devraient suivre les ajustements prévus dans les clauses de sauvegarde, nombre d'entre eux envisageant un rétablissement des règles d'ici un ou deux ans. Certaines clauses, comme celles de l'Union européenne, ne mentionnent aucune date explicitement : leur échéance est soumise à conditions. Compte tenu de la forte incertitude actuelle, les pays devraient élaborer des plans à partir de leur scénario de référence pour l'activation des clauses de sauvegarde. Si nécessaire, ils devraient se tenir prêts à réévaluer la marge de manœuvre octroyée par leur cadre budgétaire, notamment la possibilité de renouveler et d'étendre les clauses, et à en tirer pleinement parti. Il est d'autant plus crucial de garantir l'entière transparence au cours de ce processus (voir ci-dessous). L'extension du recours aux clauses de sauvegarde devrait obéir aux mêmes principes qui en régissent l'activation, notamment la mise à jour du plan de rétablissement de la réglementation. Afin de trouver la juste mesure entre souplesse et crédibilité, il est primordial que ce processus soit soumis à un contrôle externe et à l'approbation du Parlement⁷ .

Suivi et contrôle effectifs. Le suivi de l'activation et de la mise en œuvre des clauses de sauvegarde peut représenter une difficulté. Une manière de la surmonter est de confier ce mandat à des conseils budgétaires indépendants composés d'experts et d'accorder un rôle aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques⁸. Ces organismes peuvent évaluer les projections macroéconomiques et budgétaires du gouvernement et déterminer si l'activation d'une clause de sauvegarde est justifiée. Leur indépendance leur confère davantage de crédibilité. Par exemple, au Pérou, le conseil budgétaire a appuyé la décision de suspendre la réglementation en 2020-21 mais a recommandé la publication de rapports sur les mesures exceptionnelles adoptées et les objectifs de déficit fixés pour 2021 afin de garantir le respect des principes de transparence et de responsabilité.

III. L'IMPORTANCE D'UNE BONNE COMMUNICATION

Lors de l'activation des clauses de sauvegarde, il est crucial de se doter d'une stratégie de communication soignée afin de renforcer la crédibilité du cadre budgétaire et d'éviter toute réaction négative des marchés. Une stratégie de communication réussie devrait reposer sur des messages simples et clairs visant à

7 L'extension du recours aux clauses de sauvegarde peut, dans certains cas, exiger de modifier la loi, en particulier pour désigner les autorités qui ont la compétence pour approuver et enclencher ce processus ou pour fixer ou limiter juridiquement la durée de l'extension, mais aussi pour apporter des précisions lorsque les limites stipulées dans lesdites clauses ne sont pas claires.

8 La répartition des tâches en matière de contrôle dépendra du cadre institutionnel de chaque pays. Généralement, les conseils budgétaires sont chargés d'analyser et d'évaluer les politiques macrobudgétaires et, souvent, de s'assurer du respect ex-ante et ex-post de la réglementation. Ils pourraient, par ailleurs, vérifier ex ante la nécessité d'activer une clause de sauvegarde. Les organismes de vérification s'assurent généralement du respect de la législation relative aux finances publiques et interviennent ex post. Toutefois, dans certains cas, il peut leur être demandé de procéder à une vérification préliminaire ex ante.

informer le public et les marchés de l'évolution récente de la situation économique et des postulats sur lesquels se fondent les projections budgétaires, ainsi que de l'incertitude qui entoure ces dernières. Elle devrait présenter les implications de l'activation des clauses de sauvegarde, la durée et l'ampleur prévues de l'écart, et la trajectoire d'ajustement en vue du rétablissement des règles. Compte tenu de la montée actuelle de l'incertitude, il conviendra de communiquer fréquemment afin d'expliquer la manière dont les perspectives et les politiques seront adaptées en fonction des informations disponibles. Cette stratégie de communication devrait notamment inclure :

- *La publication d'une stratégie budgétaire à moyen terme crédible* afin de répondre aux attentes. Cette stratégie devrait comporter des estimations des répercussions économiques et budgétaires de la crise. En dépit de la forte incertitude qui entourera les projections de référence (notamment l'ampleur et de la durée du choc), ce document sera important car il attestera de la volonté des autorités de rétablir les règles à moyen terme et de l'existence d'une stratégie en ce sens. Les auteurs de ce document de politique générale pourraient insister sur les risques et proposer d'autres scénarios qui assureraient une certaine marge de manœuvre aux gouvernements tout en garantissant la transparence des modifications introduites.
- *Des rapports réguliers du gouvernement* sur l'ensemble des mesures et des programmes mis en place. Ces rapports contiendraient une description des objectifs de tous les programmes et mesures, de leurs coûts financiers et des risques potentiels sur le plan budgétaire (comme les passifs éventuels). Ils contiendraient également des estimations des coûts et des risques mises à jour en fonction des informations disponibles. Plusieurs pays ont déjà mis en place des groupes de travail ou des sites Web afin de contrôler les mesures prises et d'en garantir la transparence (voir la note intitulée [« Garder une trace : transparence, responsabilité et légitimité dans le cadre des mesures d'urgence »](#)).
- *Des rapports d'organismes indépendants*. Un conseil budgétaire ou une institution supérieure de contrôle des finances publiques (ou un groupe technique) pourrait élaborer des rapports réguliers et indépendants. Par exemple, le Bureau néerlandais d'analyse des politiques économiques a défini plusieurs scénarios afin d'évaluer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et la dette publique.

IV. SUSPENDRE ET REVISER LES RÈGLES BUDGETAIRES

Que doivent faire les gouvernements si les règles ne prévoient aucune clause de sauvegarde ou que celles-ci sont trop rigides ? Un choc de grande ampleur peut lourdement peser sur un cadre budgétaire fondé sur des règles qui n'est pas assez souple.

- En l'absence de clauses de sauvegarde, il est possible de suspendre les règles budgétaires si celles-ci empêchent le gouvernement d'agir face à une pandémie ou d'autres chocs importants. Ainsi, durant la crise financière mondiale, comme peu de règles budgétaires prévoyaient des clauses de sauvegarde, plusieurs pays ont suspendu leurs règles afin de mettre en place des mesures de relance anticycliques qui permettaient d'atténuer les répercussions économiques de la crise, tout en définissant une trajectoire d'ajustement en vue du rétablissement des règles (Schaechter et al.,

2012). La suspension des règles devrait se faire dans le cadre de processus législatifs (il est probable qu'il faille modifier la législation) et il est recommandé que le Parlement établisse les conditions d'exécution et de suivi de cet écart temporaire par rapport auxdites règles. Ces mesures devraient être renforcées par une stratégie de communication et, si possible, évaluées par des organismes indépendants, tout comme l'activation des clauses de sauvegarde. Par exemple, le gouvernement indonésien a annoncé une suspension temporaire du plafond de déficit budgétaire pour une durée de trois ans.

- S'il existe des clauses de sauvegarde mais que celles-ci sont trop strictes, les autorités peuvent envisager des modifications, de façon à gagner en souplesse. Les modifications apportées aux clauses de sauvegarde devraient toujours indiquer aussi explicitement que possible les raisons justifiant une suspension de la réglementation et la durée de ladite suspension, et faire de la transparence une obligation. Faire appel à un organisme indépendant chargé de vérifier la conformité du recours aux clauses de sauvegarde garantirait la souplesse de ces dernières tout en préservant la solidité et la crédibilité du cadre budgétaire. Ainsi, au Panama, la législation prévoit des clauses de sauvegarde assorties de plafonds, qui autorisent le gouvernement à relever le déficit budgétaire (en pourcentage du PIB) de 2 % en 2020, mais l'Assemblée nationale a adopté un nouveau texte portant modification de la loi sur la responsabilité sociale et budgétaire, et des plafonds autorisés pour 2020, permettant une plus grande marge de manœuvre. Au Pérou, le gouvernement a choisi de suspendre la règle budgétaire par décret législatif pour une durée de deux ans (2020-21) plutôt que d'activer la clause de sauvegarde, qui soumettrait le rétablissement de la règle à conditions.

Les pays devraient-ils envisager de réviser les règles alors que, en cas de choc, il pourrait leur être difficile de la respecter sur une période prolongée ? Un choc massif peut révéler des faiblesses dans la conception des règles budgétaires ou rendre caduques les postulats sur lesquels sont fondées les limites quantitatives. Cela est d'autant plus vrai si les effets du choc persistent (par exemple, si les prix du pétrole restent bas pendant longtemps). L'effondrement des prix des produits de base en 2014 et 2015 a poussé de nombreux pays exportateurs à revoir ou recalibrer leurs règles budgétaires. La crise actuelle et les politiques budgétaires expansionnistes indispensables pour en contenir les effets pourraient aussi peser sur les cadres existants. Dans certains pays, cela pourrait se traduire par une forte augmentation de la dette, bien au-delà du plafond d'endettement. La chute des prix du pétrole mettra à l'épreuve, une fois de plus, la robustesse des règles budgétaires des pays fortement dépendants des exportations de pétrole.

Il peut être opportun d'examiner et d'améliorer les règles budgétaires afin de les rendre plus résilientes et de préparer la période qui succédera à la pandémie. Les moments qui suivent un choc majeur sont généralement l'occasion d'examiner et, si nécessaire, de réviser les règles. La crise financière mondiale a éprouvé nombre de règles budgétaires, poussant les autorités à lancer un train de réformes, notamment l'introduction de nouvelles règles, la révision de clauses de sauvegarde, et le renforcement des mécanismes de suivi et d'application.

Toutefois, il faut faire preuve de prudence car toute modification des règles budgétaires a un coût. Des révisions fréquentes peuvent être le signe du faible engagement du gouvernement en faveur de la discipline budgétaire et entraîner des réactions négatives de la part des marchés (hausse du coût des emprunts). D'une manière générale, les règles ne devraient faire l'objet d'une révision qu'en cas d'écarts

prononcés et persistants par rapport aux meilleures pratiques (Eyraud et al., 2018). Le cas échéant, il conviendrait de respecter une procédure transparente (comme une loi régissant la révision des règles) et d'obtenir l'approbation du Parlement. Si un conseil budgétaire indépendant a été constitué, celui-ci peut être chargé de formuler des recommandations. La révision pourrait porter sur plusieurs éléments du cadre (tels que le calibrage ou les clauses de sauvegarde) et devrait garantir la cohérence entre les nouvelles règles et les objectifs (tels que la viabilité de la dette ou la stabilité), sans tenir compte des violations antérieures de la règle. Enfin, toute suspension ou amélioration de la règle budgétaire devrait être appuyée par une stratégie de communication qui en explique les raisons aux marchés et au public.

Bibliographie

Alesina, A., and G. Tabellini. 1990. "Voting on the Budget Deficit." *American Economic Review* 80 (1): 37–49.

Eyraud, L., Debrun, X., Hodge, A., Lledo, V. and C. Pattillo. 2018. "Second-Generation Fiscal Rules: balancing Simplicity, Flexibility, and Enforceability". IMF Staff Discussion Notes, International Monetary Fund, Washington, DC.

Eyraud, L., J. Reynaud, M. Syed, E. Lundback, and E. Addo Awadzi. 2018. "How and when to revise fiscal rules?". International Monetary Fund, Washington, DC.

International Monetary Fund (IMF). 2016. "IMF Fiscal Rules Dataset. International Monetary Fund, Washington, DC.

Lledó, V., Fang, X., Kim, Y., Mbaye, S., and S. Yoon. 2017. "Fiscal Rules at a Glance", IMF background Paper, International Monetary Fund, Washington, DC.

Persson, T., and G. Tabellini. 2000. *Political Economics: Explaining Economic Policy*. Cambridge, MA: The MIT Press.

Schaechter, A., Kinda, T., Budina, N., and A. Weber. 2012. "Fiscal Rules in Response to the Crisis - Toward the "Next-Generation" Rules. A New Dataset." IMF Working Paper 12/187, International Monetary Fund, Washington, DC.

Wyplosz, C. 2013. "Fiscal Rules: Theoretical Issues and Historical Experience." In *Fiscal Policy after the Financial Crisis*, edited by A. Alesina and F. Giavazzi. Chicago: University of Chicago Press.